

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**17 AOÛT 2011**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 17 AOÛT 2011, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Madame Lyna Pine	,	mairesse d'Angliers
Monsieur Luc Lalonde	,	maire de Béarn
Monsieur Alain Sarrazin	,	maire de Duhamel-Ouest
Monsieur André Pâquet	,	maire de Fugèreville
Monsieur Maurice Laverdière,		maire de Guérin
Monsieur Norman Young	,	maire de Kipawa
Monsieur Gérard Charron	,	maire de Laforce
Monsieur Yvon Gingras	,	maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Sébastien Fortier	,	maire suppléant de Laverlochère
Monsieur Philippe Boutin	,	maire de Lorrainville
Monsieur Michel Paquette	,	maire de Moffet
Madame Carmen Rivard	,	mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Mychel Tremblay	,	maire de Notre-Dame-du-Nord
Monsieur Jocelyn Aylwin	,	maire de Rémigny
Monsieur Damien Lafond	,	maire suppléant de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Réjean Drouin	,	maire de St-Édouard-de-Fabre
Madame Jacinthe Marcoux	,	mairesse de St-Eugène-de-Guigues
Monsieur Bruno Boyer	,	maire de la ville de Belleterre
Monsieur Philippe Barette	,	maire de la ville de Témiscaming
Monsieur Bernard Flébus	,	maire de la ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal de Laniel  
et représentant du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (huis clos) de  
18 h 30 à 19 h 30.

**08-11-278**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot du préfet, M. Arnaud Warolin.**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### Mot du préfet

La MRCT, par son statut et ses compétences, dispose d'une grande capacité d'actions dans son milieu.

**Considérant** les nombreux mandats et les attentes élevées, autant établir entre nous un climat de travail et de communication rendant notre environnement agréable, selon des valeurs partagées par toutes les parties, c'est-à-dire le respect, la loyauté, la solidarité et la transparence.

### Rencontre Chef Leonard Polson « Long Point First Nation » – Winneway :

Inviter à rencontrer le conseil des maires, Chef Polson a dû annuler à cause de funérailles dans sa famille (à suivre).

### 08-11-279

#### Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2011.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Bernard Flébus  
et résolu unanimement

❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu et tel que modifié comme suit :

Résolution n° 06-11-236, 5<sup>e</sup> alinéa, paragraphe concernant « les agents de développement territoriaux » concernant M<sup>me</sup> Claudette Lachance; la « gestion administrative » exercée par la MRCT ne signifie pas nécessairement le déménagement de son bureau actuellement situé à la SDT.

### 08-11-280

#### Dépôt pour signature séance tenante de l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services dans le cadre de l'application du règlement relativement à la prévention incendie dans les municipalités et en territoires non organisés.

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRCT a reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 18 mai 2010.

Suite à l'adoption par chacune des municipalités d'un règlement concernant la prévention incendie, la présente entente a pour objectif de confier au préventionniste l'application des règlements locaux, comprenant les TNO. La MRCT, à titre de mandataire, fournit le préventionniste.

Ce poste (TPI), actuellement vacant depuis le 20 mai 2011, devrait être comblé au printemps 2012.

Le mandat du TPI concerne principalement au support auprès des municipalités locales, le suivi au schéma de couverture de risques, ainsi que l'inspection des risques élevés et très élevés au Témiscamingue.

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**08-11-281**

**1<sup>re</sup> partie**

M. Gilles Lepage :

➤ **Question :**

Un abattoir figure dans le plan d'action de la MRCT. Un représentant de la Conférence régionale des élus (CRÉ) aurait récemment déclaré qu'un tel équipement est prévisible à long terme (5 à 7 ans)?

**Réponse :**

La MRCT demeure très intéressée à un abattoir de type « centre de transformation des viandes », en collaboration et selon les besoins de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien.

➤ **Question :**

Bien qu'il ne soit pas interdit de rêver, quel est le rôle et les compétences du secteur municipal dans la mise en œuvre de projets de développement économique?

**Réponse :**

La MRCT doit appuyer son développement, particulièrement dans des situations où le privé ne suffit pas à la tâche (ex. : énergie), dans les limites de ses attributions et selon les besoins du milieu.

**08-11-282**

**Projet Internet haute vitesse au Témiscamingue.**

Communication-Témiscamingue.

**Étapes réalisées :**

- Autorisation de cautionnement du MAMROT à la MRCT le 13 juin 2011 (800 957 \$);
- Entente Communication-Témiscamingue et Internet JBM inc. le 21 juin 2011;
- Entente MAMROT et Communication-Témiscamingue, le 4 juillet 2011.

**À venir :**

- « Closing financier » prévu dans les prochains jours;
- Poursuite des travaux concernant la construction du réseau au cours des prochains mois.

Le conseil exprime ses attentes envers Communication-Témiscamingue pour un échéancier ainsi que les étapes d'ici la mise en service du réseau Internet haute vitesse au Témiscamingue.

## Gestion des matières résiduelles.

08-11-283

### Situation concernant les dépôts en tranchée :

Malgré la réglementation du ministère (MDDEP) concernant la fermeture des dépôts en tranchée (DET) le 19 janvier 2009, 4 DET sont toujours en opération au Témiscamingue : St-Édouard-de-Fabre, Notre-Dame-du-Nord, Laforce et Témiscaming. Les sites sont en infraction; la MRCT (et les municipalités) en sont responsables. Au cours des derniers mois, le ministère a entrepris une enquête dans chacun des sites, dont certains atteindraient bientôt leur capacité.

Le projet de valorisation des matières résiduelles ainsi que de fabrication de granule de biomasse forestière autorisé par le conseil des maires le 20 avril 2011 est en développement. Deux (2) volets sur 5 sont actuellement en appel d'offres :

- Petit centre de transfert;
- Plateforme de compostage.

L'ouverture des soumissions est prévue le 31 août 2011. L'échéancier de réalisation des travaux est prévu en novembre 2011. La collecte des matières recyclables (3<sup>e</sup> voie) doit débuter au même moment.

Les 3 derniers volets du projet de valorisation suivront cet automne et au printemps 2012 (autorisation du ministère et appel d'offres) :

- L'usine de granulation / incinération;
- Le centre de tri;
- L'unité de valorisation énergétique.

Le concours pour l'engagement d'un « gestionnaire de projet » a débuté le 7 juillet et s'est terminé le 4 août 2011.

Le projet est évalué au total à 5 M\$ et devrait se réaliser d'ici la fin de l'année 2012, conformément aux règlements d'emprunt en vigueur. Le Fonds municipal vert a accordé un prêt de 3 258 873 \$ ainsi qu'une subvention maximale de 325 887 \$.

Une demande est à l'étude au Programme Québec – Municipalités d'une subvention de 2,2 M\$, conditionnelle à la fermeture immédiate des dépôts en tranchée.

La situation concernant les dépôts en tranchée est de plus en plus intolérable pour toutes les parties.

**Considérant** les recommandations du CAGE et du comité administratif sur ce sujet;

Il est proposé par M. Réjean Drouin  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu majoritairement

- ❖ De procéder à la fermeture des 4 derniers dépôts en tranchée c'est-à-dire St-Édouard-de-Fabre, Notre-Dame-du-Nord, Laforce et Témiscaming, le 12 septembre 2011;

- ❖ Dans l'intervalle (12 à 15 mois) nécessaire pour compléter notre projet de valorisation, les déchets seront transportés de l'Écocentre au LET de Rouyn-Noranda. Les coûts de transport et de traitement des déchets au LET sont estimés à 755 000 \$ / an. Conformément à la soumission de Multitech de Rouyn-Noranda selon la procédure d'appel d'offres de la MRCT du 25 août 2008. C'est la MRCT qui s'occupera du chargement; une rampe (quai) sera aménagée à l'Écocentre à cette fin. Le volume actuel de déchets à traiter est d'environ 6 500 tonnes / an. La plateforme de compostage devrait être fonctionnelle à compter de novembre 2011; à ce moment, le volume de déchets devrait diminuer en conséquence. L'entente MRCT – vs – Multitech sera donc renouvelée mensuellement selon les besoins et ajustée au volume réel acheminé au LET.

La MRCT financera les coûts de transport et de traitement des déchets « Multitech » de l'année 2011, lesquels seront reportés et inclus au budget 2012 et répartis dans la quote-part aux municipalités, selon les modalités à définir;

- ❖ De réitérer l'autorisation pour l'appel d'offres nécessaire à l'acquisition d'un 3<sup>e</sup> bac aux citoyens pour la cueillette « porte-à-porte » du compostage prévue en novembre 2011. La MRCT procède à un « achat regroupé »; les municipalités assument la distribution et le coût des bacs à leurs citoyens. Entre autres, les couleurs des bacs seront uniformisées;
- ❖ De mettre en œuvre le plan de communication et de sensibilisation proposé par le comité administratif le 10 août 2011 (résolution n° 08-11-251A) dont l'objectif consiste à bien expliquer la nécessité et les façons de faire en gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	18	12 569
<b>Contre</b>	2	3 051

Messieurs les conseillers de comté, Philippe Barette de Témiscaming et Norman Young de Kipawa votent contre la proposition et enregistrent leur dissidence.

**Résolution adoptée**

**N. B. :** Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité; la décision est négative (art. 197, LAU).

**08-11-284**

**Cour municipale**

**Entente intermunicipale (municipalités – vs – Ville de Ville-Marie) portant sur l'utilisation des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec.**

La MRCT agit aux présentes pour et au nom des territoires non organisés (art. 8, *Loi sur l'organisation territoriale municipale*). La Ville de Ville-Marie est mandataire de l'entente d'une durée d'un an, débutant le 1<sup>er</sup> août 2011.

Les coûts pour les services sont les suivants :

- Procureur : au prorata des constats émis (estimé 2011-2012 pour TNO Laniel) : 176 \$
- Ville de Ville-Marie : 5 \$ par constat
- Cour du Québec : 15 \$ par dossier

De plus, chaque MUNICIPALITÉ assume les frais suivants, le cas échéant :

- Les frais de huissiers et de témoins, si non payés ou non payables par les personnes poursuivies en justice;
- Les frais de ses officiers;
- Les frais de ses dossiers portés en appel;
- Les frais de ses dossiers en matière criminelle;
- Les frais de ses procureurs pour la rédaction de libellés d'infractions commises sur le territoire de la MUNICIPALITÉ;
- Les frais de ses dossiers qui n'ont pu être récupérés directement du contrevenant.

#### 08-11-284.1

#### **Cour municipale**

**Signataires autorisés – Entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec en territoires non organisés.**

**Considérant** que la Ville de Ville-Marie a obtenu la confirmation par le ministère de la Justice qu'elle peut utiliser les services de la Cour du Québec pour le traitement judiciaire des constats d'infraction municipaux et de la plupart des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;

**Considérant** que la principale exigence réside dans l'engagement d'un procureur;

**Considérant** que les autres municipalités de la MRC de Témiscamingue ont manifesté l'intention de se regrouper pour l'utilisation de la Cour du Québec via un procureur commun;

**Considérant** qu'il convient alors de fixer les modalités d'utilisation du procureur à l'intérieur d'une entente intermunicipale;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve le projet d'entente intermunicipale déposé par la Ville de Ville-Marie;

- ❖ Que le préfet et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue l'entente susmentionnée.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

#### **08-11-284.2**

#### **Cour municipale**

#### **Autorisation à la Sûreté du Québec pour l'émission des constats d'infraction en territoires non organisés, Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue.**

**Attendu que**, pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales, la MRC de Témiscamingue autorise généralement des personnes à délivrer des constats d'infraction.

**Par conséquent,**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement (conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (LRQ, c. C-25.1)).

- ❖ D'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer au nom de la MRC de Témiscamingue, un constat d'infraction pour toute infraction :
  - i. Aux dispositions du Code de la sécurité routière (LRQ, c. C-24.2) et de l'un de ses règlements;
  - ii. Aux dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (LRQ, c. C-47.1) et de l'un de ses règlements;
  - iii. Aux dispositions du Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1) et de l'un de ses règlements;
  - iv. Aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, c. C-19) et de l'un de ses règlements;
  - v. Aux dispositions de la *Loi sur les véhicules hors route* (LRQ, c. V-1.2) et de l'un de ses règlements;
  - vi. Aux dispositions des règlements adoptés par la municipalité en vertu des lois susmentionnées.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

**08-11-284.3**

**Cour municipale**

**Entente administrative concernant la communication de renseignements – Société de l'assurance automobile du Québec.**

**Considérant** qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de Témiscamingue, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec de communiquer certains renseignements à la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** qu'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (LRQ, c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (LRQ, c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la MRC de Témiscamingue de communiquer certains renseignements à la Société;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements.

**Pour ces motifs :**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement

- ❖ Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue autorise M. Arnaud Warolin, préfet, et M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre la Société et la MRC de Témiscamingue;
- ❖ Que la MRC de Témiscamingue désigne pour l'application de ladite entente :
  - M. Daniel Dufour, coordonnateur de l'entente;
  - M. Daniel Dufour, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autres personnes qu'il est chargé d'identifier;



- ❖ Que M. Daniel Dufour, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

**08-11-285**

**Souper de la francophonie.**

Le conseil prend acte d'une invitation de M. Jean-Claude Carrière de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO Témiskaming) pour des rencontres dans le but de « créer des liens entre les gens des 2 Témiscamingue », développer des partenariats et supporter des projets. La première rencontre aura lieu à New Liskeard le dimanche 25 septembre 2011, de 17 h 30 à 21 h 00. L'invitation s'adresse aux maires des 2 régions, ainsi qu'au Chef et Conseil de bande de TFN de Notre-Dame-du-Nord.

**08-11-286**

**Gestion du développement économique.**

Il est convenu que les 4 représentants municipaux au conseil d'administration du Centre local de développement soient nommés comme suit :

- M. Arnaud Warolin, préfet;
- M. Bernard Flébus, maire de Ville-Marie;
- M. Mychel Tremblay, maire de Notre-Dame-du-Nord;
- M. Philippe Barette, maire de Témiscaming.

**08-11-287**

**Dossiers « Forêt ».**

- Usine de Béarn :

Le conseil prend acte de l'annonce le 14 juillet 2011 d'un investissement de 6 M\$ pour une nouvelle chaufferie aux écorces;

- Part du gouvernement du Québec : 3,6 M\$;
- Échéancier : Automne 2011 au printemps 2012.

- Projet Forêt De Chez Nous :

Le conseil prend acte de l'annonce le 5 juillet 2011 d'une consultation prévue par le ministère du 6 septembre au 11 novembre sur les « orientations de la future politique sur les forêts de proximité (MRNF) ».

L'assemblée d'information / consultation du ministère (MRNF) est prévue le 13 septembre 2011 à Laverlochère.

La MRCT pourrait profiter de l'occasion pour promouvoir le projet « Forêt De Chez Nous » développé par un groupe de gestionnaire des lots intramunicipaux du Témiscamingue.

## **Dossiers « Agriculture ».**

Développement de projets concernant le programme pilote de multifonctionnalité :

### **08-11-288**

- La MRCT a procédé le 20 juin 2011 à l'engagement d'une gestionnaire pour aider au développement de projets dans le milieu auprès des producteurs;
- L'emploi de M<sup>me</sup> Josée Bellehumeur se terminera vers le 15 septembre 2011.

### **08-11-289**

## **Mémoire dans le cadre de la consultation Livre vert pour une politique bioalimentaire.**

Il est proposé par M. Yvon Gingras  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation d'un Mémoire à la « Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles » dans le cadre de la consultation sur le « Livre vert pour une politique bioalimentaire » publié en juin 2011 par le ministère (MAPAQ).

### **Résumé des recommandations :**

- Soutien à l'agriculture locale :
  - Que le ministère et les autres intervenants du secteur agricole adaptent leurs politiques et programmes aux particularités locales de chaque région.
- Zonage agricole :
  - Redonner aux municipalités, la juridiction sur les droits acquis;
  - Élargir les activités permises en zone agricole;
  - Enlever le droit de veto de l'UPA pour les demandes à portée collective (article 59);
  - Rendre la CPTAQ plus sensible aux particularités locales.

### **08-11-290**

## **États financiers 2010.**

Le conseil prend acte des états financiers 2010 de la MRCT incluant la section des « territoires non organisés », préparés par « Champagne, Bellehumeur, Guimond, inc., comptables généraux licenciés ».

L'adoption des états financiers et la nomination d'un vérificateur pour l'année 2011 sont reportées au conseil des maires du 21 septembre; le temps de permettre aux membres de prendre connaissance des documents.

## **Informations / rapports des comités / autres dossiers.**

### **08-11-291**

- Situation des campings sauvages sur les lacs du domaine public :  
  
Des plaintes ont été acheminées par des Associations de riverains au ministère (MRNF) pour motif de protection de l'environnement. Il n'y aurait aucune réglementation prévue à cet égard.  
  
L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue est informé de cette problématique.
- Le règlement n° 147-06-2011 (îlots déstructurés dans les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Rémigny et St-Édouard-de-Fabre) a été approuvé par le ministère (MAMROT) le 11 août 2011. Le règlement entrera en vigueur le 22 août 2011;
- Dans le cadre de la consultation sur le projet de loi n° 14 sur les mines, la MRCT réitère son objectif non seulement à l'égard des redevances aux milieux concernés, mais surtout d'une implication des régions et des communautés dans l'exploitation des ressources naturelles;
- Une rencontre s'impose auprès de la Commission scolaire sur divers dossiers, dont les écoles, les formations, etc.;
- La municipalité de Laforce demande la collaboration de la MRCT relativement à la problématique de l'accès au crédit dans le secteur Est, particulièrement dans le domaine agricole;
- La fusion des Centres de santé et services sociaux du Lac-Témiscamingue et de Témiscaming – Kipawa est effective depuis le 13 juin 2011, formant le CSSS du Témiscamingue;
- Le conseil prend acte du bilan de « Ruralia – Urbanité – Ruralité » organisé par Solidarité rurale du Québec, tenu à Montréal du 16 au 21 mai 2011 (Mise en valeur et diversification des ressources naturelles);
- Une visite sera organisée dans la région du Saguenay – Lac St-Jean dans le cadre de la mise en valeur des ressources hydroélectriques (projets Angliers et Kipawa) en partenariat avec les Premières Nations;
- 325<sup>e</sup> de l'expédition du Chevalier de Troyes :  
  
Moulin à paroles le 20 août 2011 au Fort-Témiscamingue.
- Prochain conseil des maires : 21 septembre 2011;
- Colloque concernant la planification stratégique au Témiscamingue : 29 octobre 2011.

### **08-11-292**

## **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

### **2<sup>e</sup> partie**

- Question :  
  
M<sup>me</sup> Adèle Beauregard souligne envers le conseil qu'aucune femme sur les 4 postes disponibles ne représente la MRCT au CA du CLD;
- Réponse :  
  
À vérifier dans les prochains jours!

➤ Question :

M<sup>me</sup> Adèle Beauregard souligne au conseil que les modalités de gestion financière de la gestion des matières résiduelles ne tiennent pas compte spécifiquement des efforts des citoyens de réduction à la source.

Réponse :

À suivre au CAGE.

➤ Question :

M<sup>me</sup> Chantal Tremblay salue la prise de décisions du conseil des maires dans le dossier des matières résiduelles et de la fermeture des dépotoirs en tranchée.

Réponse :

Effectivement, une campagne de communication et de sensibilisation s'impose dans le milieu sur ce sujet.

➤ Question :

M. Sylvain Brouillard soulève différente problématique concernant la disposition des différents types de matières résiduelles, particulièrement dans le domaine industriel, commercial et institutionnel (conteneurs), dans l'intervalle de fermeture des dépotoirs (DET) et par la suite.

Réponse :

Ces questions seront traitées en régie interne.

**08-11-293**

**Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M. Mychel Tremblay  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 21 h 55.

(Original signé)

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**